

N/REF : 3/01/2025 7H56 C:024972 I:30153
V/REF : 5485
V/Email reçu le Vendredi 03/01/2025 à 7H56

CABINET HEURTIER

**6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE MIKADO
1015 AV DES JEUX OLYMPIQUES
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 08 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 24-26-28 MARTIN LUTHER KING - ST MARTIN D'HERES
MR PEZZANI 06 73 55 37 29
1015 AV DES JEUX OLYMPIQUES - GRENOBLE

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE DES EAUX USEES PRESENTES DANS LES COMMUNS DES
GARAGES

Donneur d'ordre : Mr V. FESIGNY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 03/01/2024 A 13H00
POMPAGE DE 2 CAMIONS EN PRÉSENCE DE MR PEZZANI
REMARQUE MAUVAISE ADRESSE D'INTERVENTION
1015 RUE DES JEUX OLYMPIQUES GRENOBLE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90	353,80

TOTAL H.T.	353,80
T.V.A. a 10,00%	35,38
TOTAL T.T.C.En EURO	389,18

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN